

# Discrimination : de quoi parle-t-on ?

**Discrimination :** On parle de discrimination lorsqu'à situation égale, des personnes subissent un traitement différent, fondé sur des critères illégitimes et qui produit une inégalité : origine, sexe, situation familiale, apparence physique, patronyme, état de santé, handicap, caractéristiques génétiques, mœurs, orientation sexuelle, âge, opinions politiques, activités syndicales, appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée (cf. article 225.1 du code pénal). La discrimination renvoie aux stéréotypes et aux préjugés d'une société (cf. fiche suivante). La loi : la discrimination est un délit, dont la prescription est de 3 ans, puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

**Toute sélection n'est pas une discrimination :** en situation de choix, les décisions sont justes lorsqu'elles se fondent sur des critères objectifs (compétences et qualifications pour le travail, revenus pour le logement...).

## Il y a discrimination directe

quand il y a traitement intentionnel négatif à l'égard d'une personne en fonction de critères illégitimes.

## Il y a discrimination indirecte

lorsqu'un critère apparemment neutre produit des effets inéquitables et discriminatoires envers une personne ou un groupe déterminé. Elle peut être intentionnelle ou non-intentionnelle.

Par exemple, un hôpital qui n'embauche que les enfants du personnel.

## La discrimination est dite systémique

lorsqu'un processus met en jeu un système d'acteurs dans lequel personne ne manifeste directement d'intention discriminatoire, mais dont le résultat sera de produire une situation de discrimination.

Par exemple, un professeur qui ne propose pas à un jeune d'origine immigrée un stage parce qu'il soupçonne l'employeur de faire des sélections discriminatoires. Si l'intention est de protéger le jeune, celui-ci contribue cependant à alimenter une situation discriminatoire.

## Il y a discrimination institutionnelle

quand l'égalité formelle de traitement de l'institution produit une inégalité réelle et pénalise certaines catégories de personnes.

Par exemple, un établissement n'a pas d'accès pour les personnes handicapées.

## Certaines discriminations sont légales

6,5 millions d'emplois sont interdits partiellement ou totalement aux étrangers, soit environ 30% des emplois, dont 1,3 million dans le secteur privé (médecin, pharmacien, architecte, débitant de tabac...).

